

## PASSAGES A NIVEAU

La vidéo surveillance des passages à niveau avec verbalisation automatique des contrevenants commence à se répandre (62 passages à niveau équipés au 1er avril 2015) :

<http://www.securite-routiere.gouv.fr/connaitre-les-regles/les-radars/les-types-de-radars/radar-passage-a-niveau>

<http://videos.tf1.fr/jt-13h/2013/passages-a-niveau-attention-aux-radars-8275024.html>

C'est probablement la solution la plus efficace, la plus rapide à mettre en œuvre et la moins onéreuse, le dispositif se remboursant lui-même par les amendes.

Peut-être faut-il aussi compléter ce dispositif par une détection de l'obstruction des voies (véhicule en panne) permettant d'avertir les conducteurs de train.

Autre solution : réduire le réseau ferré à un petit nombre de lignes à fort trafic, ce qui éliminerait moult passages à niveau. Mais ce plan-là, il est déjà bien lancé.

Bernard.

P.S.: dans le cas de Nangis, il semble que le poids lourd transportait des bouteilles de gaz et qu'il empruntait un itinéraire par le centre-ville de Nangis qui lui était interdit. Quid de la responsabilité de l'employeur et/ou du salarié (faute grave ?)

22 avril 2015